Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

proscrivant des instituteurs catholiques parce qu'ils ont le tort de porter un habit démodé et d'avoir fait des vœux!

A d'autres bientôt, Monsieur le Rédacteur.

En attendant, veuillez agréer, etc.

F., instituteur.

CHRONIQUE.

FRIBOURG. — Les travaux sur les questions à traiter pour l'assemblée générale de l'Association fribourgeoise d'éducation devront être remis à leur rapporteur respectif vers le milieu du mois de juin. C'est dans les premiers jours de juillet que l'assemblée doit avoir lieu. Dans notre prochain numéro, nous indiquerons les rapporteurs désignés.

— Les statuts révisés de la Caisse cantonale des instituteurs ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 10 avril et doivent entrer en vigueur le 1er mai 1872.

Les principaux articles révisés ont été modifiés en vue de faciliter l'entrée dans l'association aux nouveaux membres et d'inspirer la confiance en cette utile et modeste institution qui possède 88,561 fr. 5 ct. de capitaux.

Il est à espérer que tous les instituteurs comprendront les avantages que leur offre cette association et qu'ils s'empresseront d'y entrer. Comme les statuts doivent être envoyés à tous les instituteurs, ils verront aux art. 6 et 7 les formalités qu'ils ont à remplir pour s'en faire recevoir.

Cette société aura son assemblée générale le 6 mai 1872, à 10 heures précises du matin, au bâtiment des Ecoles, près St-Nicolas, à Fribourg.

Tractanda :

1° Reddition des comptes de 1871;

2° Nomination de la commission examinatrice pour 1872;

3° Nomination du nouveau comité de 7 membres pris dans les différents districts.

Tous les sociétaires comprendront l'importance de l'ordre du jour de cette assemblée, aussi se feront-ils, nous l'espérons, un devoir d'y assister. Le jour a été mal choisi pour la plupart des instituteurs, mais ils peuvent prendre leurs mesures afin de pouvoir s'y rendre.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons la *Réponse de M. Charles aux attaques du Bund et de M. Manuel.* Comme cette brochure est envoyée à tous les instituteurs, nous croyons inutile d'en rendre compte.

SOLEURE. — Le professeur et chanoine Urs Remund est mort dernièrement à Soleure, dans un âge très-avancé. Depuis la réorganisation du collége de cette ville en 1830, le défunt a exercé l'enseignement jusqu'en 1860 avec un zèle digne d'éloges.

Fribourg. — Imprimerie rue de Romont, 67.